fonds BREENDONK

NE PEUT ETRE VENDU

LE CINEMA BELGE

B6 99 C.M.D.G.M.

N°1 Juin 1943

Il faut croire que le journal corporatif Ciné Belge, qui a paru en novembre 1941 et novembre 1942, se trouve en difficulté pour sortir régulièrement. Nous aurions vivement souhaité pouvoir entrer en relations avec les Dirigeants de ce journal si sympathique aux Belges du Cinéma, afin de pouvoir leur venir en aide et être certain que nos idées et notre but soient compris de la même façon.

En attendant ce jour, nous avons décidé de mettre tout en oeuvre pour faire paraitre régulièrement, une fois par mois, notre Organe Corporatif Belge:

L E C I N E M A B E L G E

MOTRE PROGRAMME:

En novembre 1942, Ciné Belge fit paraitre sous rubrique: "Notre Programme", des voeux pour la réalisation de divers points, et ce, immédiatement après la libération de notre pays. Nous sommes très heureux de pouvoir signifier notre accord le plus complet à ce sujet. Toutefois, nous insistons sur un seul point omis, c'est-à-dire, que nous estimons qu'il y a lieu de mettre tout en oeuvre pour que la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films et des Industries qui s'y rapportent, ainsi que la Chambre Syndicale des Directeurs de Cinéma ne forment qu'une seule et même association, dont le Conseil d'Administration serait composé d'un Président, assisté d'un Vice-Président de chaque Groupe et de deux Membres de chaque Groupe comme Administrateurs.

Une entente semblable donnerait une force définitive au but que nous poursuivons.

En plus, nous nous permettons d'insister pour le règlement rapide de certaines questions que voici:

1° - Fermeture définitive des Cinémas et Maisons de Location ayant collaboré avec l'ennemi, même des firmes ayant donné leurs films en distribution à un de leurs collègues, et admis que ces films soient distribués par le nouveau Groupe qui vient de se former.

2° - Interdiction d'exploitation aux Cinémas et Maisons de Location, ayant un Administrateur, Actionnaire ou Associé ayant collaboré ouvertement ou non.

UN NOUVEAU "SUCCES" DE Mr. VAN TUYCKOM

Le "héraut" du Cinéma à sa dévotion, Mr. VAN TUYCKOM, vient de se parer d'une nouvelle plume. Il a réussi à mettre au ban de la corporation les petites salles "à 25 % sans minimum"! Des loueurs, déjà, ont refusé de fournir à de telles conditions, comme il fallait s'y attendre. Le simple retour à la location au forfait en faveur de ces petites salles, aurait constitué un règlement satisfaisant et sans arrière-pensée! A présent, ces petites salles font antichambre devant la Guillotine! que Mr. VAN TUYCKOM est en train de monter.

Belgian War Press

Nous devions déjà à notre "héraut": le pourcentage; l'augmentation des droits d'auteurs; le rétablissement et la hausse de la taxe de facture pour les films; l'aggravation de la taxe fiscale; l'abonnement obligatoire à un organe "Cinéma" complètement collaborateur; 3 % pour des actualités de propagande anti-belge; 1 % pour VAN TUYCKOM et ses lieutenants; voyages à Venise, Berlin et ailleurs; des subsides divers à des "Secours" de toutes sortes, et ce n'est pas tout. Nous y reviendrons...

Consolons-nous! Notre "héraut" croit enjamber la gloire en passant par la trahison au profit de l'ennemi. Mais c'est le banc des accusés des Tribunaux Belges de Répression qu'il enjambera bientôt.....

PRELUDE A UN REDOUTABLE QUART D'HEURE!

Nous avons appris qu'on a adressé par lettre recommandée à Mr. VAN TUYCKOM, des extraits du Moniteur Belge, paraissant à Londres (N°28 du 29 décembre 1942).

Voici en quelques lignes ce que disent ces extraits:

ART.3 - L'article 118 du Code Pénal est remplacé par la disposition suivante:

"Sera puni de mort, quiconque aura participé à la transformation par l'ennemi, d'institutions ou organisations légales, ébranlé en temps de guerre la fidélité des citoyens envers le Roi et l'Etat, ou qui aura sciemment servi la politique ou les desseins de l'ennemi..

"Ainsi que quiconque aura sciemment dirigé, pratiqué par quelque moyen que ce soit, provoqué, aidé ou favorisé une propagande dirigée contre la résistance à l'ennemi ou à ses alliés, ou tendant aux faits examinés par l'alinéa précédent."

L'arrêté est entré en vigueur dans le mois de sa publication.

Il parait que, lors de la réception de cette lettre recommandée, Mr. VAN TUYCKOM a immédiatement convoqué ses complices, c'est-à-dire, secrétaires, sous-secrétaires et collaborateurs. Il en a donné connaissance à son ami VANDER HEYDEN et son entourage.

Ils doivent tous, bien avoir compris qu'ils étaient clairement visés par cette loi, car suivant les rumeurs, ils l'ont tous discutée, le visage pâle, la voix tremblante, la frousse aux reins.

"CINE GROUPE"

CINQ HYENES A LA RECHERCHE DE CADAVRES

Ainsi donc, les statuts de la société coopérative "CINE-GROUPE" ont paru au "Moniteur des Secretaires Généraux". Avec la complicité de cinq distributeurs (deux maisons françaises et trois belges) MM. VANDER HEYDEN et consorts ont réussi le coup qu'ils avaient raté en 1941: la mise en oeuvre du "Consortium de liquidation", qui devait permettre aux firmes de location protégées, c'est-à-dire, aux collaborateurs, de s'enrichir à toute vitesse, sans rencontrer d'opposition, après avoir détruit toute concurrence. Mais chose inouie cette fois: ce que les loueurs de 1941 ont refusé fièrement d'accomplir, cinq collaborateurs inscrits à la liste noire de 1943, n'ont pas hésité à le commettre. Ces cinq traitres à la cause du Cinéma belge ont prêté leur concours intéressé à la destruction de ce qui reste de maisons belges de location. Sans remords, les VANDER HEYDEN peuvent frapper puisque "CINE GROUPE" est là pour recueillir les dépouilles des condamnés à mort et, si nécessaire, les tuer encore une fois pour les empêcher de protester. En effet, les portes de cette coopérative sont en principe ouvertes à tous loueurs....

sous réserve d'approbation par Mr. VANDER HEYDEN. Mais les nouveaux affiliés n'y peuvent entrer que morts! Don Quichotte VANDER HEYDEN ne va pas tarder à enfourcher son "CINE GROUPE" pour, entouré de sa meute hurlante et riante des cinq hyènes, ROTTENBURG-BRIAIS-VANDERVOORT-POTTEN-HOTTELET se ruant, appétits déchainés, donner le coup de grâce aux dernières firmes belges de location de films. Mais au bout de cette course aux cadavres, il y a le fossé: le fossé de Vincennes de la Belgique libérée!

BELGES, DEFENDEZ-VOUS.

Suivez nos conseils! Non seulement, vous nous aiderez dans nos lourdes tâches, mais encore vous sauverez votre propre situation. C'est pourquoi, nous vous demandons d'éviter tout contrat de location avec les firmes suivantes:

ATLAS - FAMA FILMS - CEXEFILM - C.P.A. - IDEAL FILMS - MONOPOL FILM - VANDER HEYDEN FILM - ainsi que la nouvelle société CINEGROUPE, composée de : EX-OSSO - PATHE CONSORTIUM - P.D.C. FILMS - S.E.D.I.F. - TRIUMPH-FILMS.

En agissant de la sorte, vous causez un préjudice énorme à ces sociétés de collaborateurs, d'autant plus que les nouveaux films qui seront donnés en distribution, sont ceux refusés par la Continentale, qui les a jugés bons tout au plus comme compléments.

Il ne vous resterait plus dès lors que les films de propagande, nullement appréciés par le public et devenus sans effet et objets de risée.

TROIS ANNEE DE COLLABORATION

Le mardi 8 juin, les officiers allemands de la Propaganda, les dirigeants et les bureaux des Chambres Syndicales, ont fêté grassement trois années de collaboration, au restaurant du Rouge Cloître à Auderghem. On raconte que le festin a duré depuis 2 heures jusque 7 heures le lendemain. C'est la Propaganda qui avait commandé le festin. Ce sont les Chambres Syndicales qui ont réglé la fastueuse note.

Les discours furent prononcés en allemand par MM. VANDER HEYDEN et VAN TUYCKOM. La Propaganda y fut représentée par SCHULZ - HEIR- KAMP - VAN DAELE - SCHINZ - SCHAEFFER -. Du côté des Ex-Belges, on notait VANDER HEYDEN - VAN TUYCKOM - VAN HEFFEN - VANDE NESTE - DE JONG - CLEMENT DE GRAEF - MICHEL DE GRAEF - CAMILLE DAMMAN - Mme. YVONNE SARLON et enfin Mr. et Mme. PRINS.

RETOUR DE BERLIN

Dans un restaurant de la rue Neuve, ces derniers jours..... sont attablés les deux présidents, dont l'un grimpera bientôt sur le dos de l'autre; Mr. VANDER HEYDEN, retour de Berlin "zievre" avec chaleur sur le moral de l'arrière à Berlin. Il insiste sur le cran, l'héroïsme avec lequel la population allemande supporte misères et privations, convaincue de la victoire.... Arrive le garçon..... Les deux presidents, affamés sans doute en songeant aux populations du Reich allemand, se sont envoyés tranquillement chacun derrière la cravate, un homard et un poulet! A la santé des affamés..... Et aux frais de qui ???

NOUVELLES DU JOUR

Mr. POTTEN de P.D.C. fait circuler le bruit que les dirigeants de la C.S.D.F. l'ont obligé, sous menaces de sanctions graves, à entrer dans la nouvelle société de collaboration "CINEGROUPE".

Notre réponse: MENTEUR et CRETIN

Sûreté de l'Etat
Section
55777
C.W.O.H.
C.2.G.M.

M. Ote-les-de-là, employé à l'Agence Centrale Cinématographique et seul responsable de l'entrée de cette société dans CINECROUPE, nous prie d'informer que toute personne qui le traiterait de collaborateur, serait poursuivie devant les Tribunaux. Pour gouverne, M. Ote-les-de-là-que-je-m'y-mette n'a pas ajouté de quelle Nation. Dont acte.

-:-:-:-:-:-:-:-

Le refus en 1941, par les Loueurs de Films, de former le Consortium de liquidation (projet d'organisme de VANDER HEYDEN afin d'être seul maitre du marché) fut pour les maisons de location, l'objet de maintenir l'ouverture de leur firme ou de laisser leurs films en distribution à d'autres sociétés. Il ne s'agissait nullement de collaboration.

En 1943, l'acceptation de l'illustre ROTTENBURG de PATHE-CONSORTIUM, d'exacuter les plans de la Propaganda-Abteilung par la création de la nouvelle société des Collaborateurs: CINECROUPE, fait qu'il s'est rendu responsable, chose qu'il n'ignore nullement, de collaboration entière avec l'ennemi.

Nous en reparlerons plus longuement dans notre prochain journal.

-:-:-:-:-:-:-:-

SANS PEUR.....ET SANS REPROCHES.....

Monsieur HOBE, directeur de la CEXE FILMS, qui jouit du privilège de droit d'asile en notre pays, n'a certes rien à se repprocher. Il est vrai qu'il est administrateur de l'exposition ANTI-BOLCHEVIQUE et QU'IL A SON FILS volontaire à la légion Wallonne, mais à part cela.....

Alors, que lui vaut sa sainte frousse ? Pourquoi a-t-il transformé ses bureaux en arsenal ? Dans chaque tiroir et à portée de sa main il y a un révolver. A moins que ce ne soit pour se suicider plutôt que d'être suicidé ? Avec ces Russes, sait-on jamais ?????

-:-:-:-:-:-:-:-

UN PUR

Nous félicitons Monsieur UYTENDAELE pour sa magnifique résistance à sa nomination d'administrateur de BRUCINE et à la jolie prébende de 140.000 Frs. On est honnête ou on ne l'est pas. Et le mot "Jamais" figure au dictionnaire.....

Seulement, les tortures de la Gestapo ne sont rien auprès de celles,morales bien entendu, qu'il a dû endurer et qui à la longue ont amené sa capitulation.

Ne raconte-t-il pas à qui veut l'entendre, qu'il a été appelé à Paris en dernier lieu et que là on lui a laissé à choisir entre sa collaboration ou sa déportation ?

Comme nous vous comprenons, Monsieur UYTENDAELE, et toutes ces pressions ne peuvent que vous servir de brevet de capacité. Où trouverait-on donc une telle personnalité. Pour vous rendre justice, nous le déclarons humblement, nous vous ignorions. Vous aussi probablement ?

Il est vrai qu'en votre infortune, vous avez immédiatement songé à vos anciens condisciples que vous avez soustrait au travail en Allemagne, en les engageant dans votre organisme... A moins que ce ne soit du sadisme, et que vous ne l'ayez fait que pour ne pas passer isolément en jugement.

Il est vrai aussi que vos appointements mettront du beurre dans vos épinards, car acheter une maison coûte horriblement cher par les temps qui courent....

-:-:-:-:-:-:-:-

C.W.O.II C.2.G.M.